



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20190410-CONS-AG-19-037
-DE
Date de réception préfecture : 19/04/2019

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 10 avril 2019

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Adoption du budget primitif du Budget annexe GEMAPI 2019.

L'An Deux Mille dix-neuf, le 10 avril à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 4 avril 2019.

PRESENTS : Guy ARMANET, Serena BATTESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Philippe PERETTI, Marie-Dominique CARRIER, Emmanuelle DE GENTILI, Pierre SAVELLI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Jean-Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Emma MUSSIER, Jean-Jacques PADOVANI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGO, François-Xavier RIOLACCI, Michel ROSSI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Françoise VESPERINI.

ONT DONNE POUVOIR :

Valérie BIANCHI	à	Guy ARMANET
Angèle BRUNINI	à	Ivana POLISINI
Thérèse LORENZI	à	Marie-Hélène VALENTINI
Pierre-Noël LUIGGI	à	Mattea LACAVE
Etienne PERFETTI	à	Jean BIAGGINI
Gilles SIMEONI	à	Pierre SAVELLI
Céline SIMONI	à	Marie-Dominique GIAMARCHI
Michel SIMONPIETRI	à	Louis POZZO DI BORGO
Jean-Noël VALERY	à	Emma MUSSIER
Jean ZUCCARELLI	à	François-Xavier RIOLACCI

QUORUM : 21

ABSENTS : Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Marie-Paule HOUEMER, Jean-Louis MILANI, Jean-Michel SAVELLI, Lucien NATALI, Dominique ROSSI, Julien MORGANTI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

OBJET : Adoption du budget primitif du Budget annexe GEMAPI 2019.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction comptable M14 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 Décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le vote du Compte Administratif 2018 du Budget GEMAPI, intervenu en séance communautaire du 25 mars 2019 ;

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire du 25 mars 2018 ;

Considérant qu'il convient d'adopter le Budget Primitif 2019 du GEMAPI, avec reprise des résultats des comptes administratifs 2018 du budget GEMAPI ;

Vu l'avis favorable de la commission Moyens, planification et transparence de l'action communautaire du 8 avril 2019 ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 1^{er} avril 2019 ;

Vu le rapport de présentation n°20190410/1 ;

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

(Abstentions : MM. Riolacci et Zuccarelli)

De voter le Budget Primitif 2019 du budget annexe GEMAPI par chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement ;

ADOPTE

Le Budget Primitif 2019 du Budget annexe GEMAPI qui s'établit en recettes et en dépenses à 4 075 000 €, soit :

DEPENSES

D'Investissement : 2 260 000 €
De Fonctionnement : 1 815 000 €

RECETTES

D'Investissement : 2 260 000 €
De Fonctionnement : 1 815 000 €

Conseil du 10 avril 2019

OBJET : Adoption du budget primitif du Budget annexe GEMAPI 2019.

PRECISE

Que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au budget primitif 2019.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **19 AVR. 2019**
et publication ou notification
du **19 AVR. 2019**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHRAOUI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification